CF du 18/01/2022

Unités disciplinaires au 2nd semestre PASS (en 2021/2022)
Conditions d'entrée en L2 pour les étudiants de Pass (rentrée 2022)

I – Liste des UE disciplinaires à choisir au 2nd semestre de PASS – 2021/2022 (calendrier des inscriptions pédagogiques par le web communiqué par le département PASS aux étudiants) :

Toutes les UE se déroulent à distance

- Informatique : 220 places pour l'UL
- Droit : 220 places pour l'UL
- Economie : 220 places pour l'UL
- Sciences pour la santé : 220 places pour l'UL
- STAPS : 220 places pour l'UL

II – Modalités d'accès en Licence 2ème année – rentrée 2022 (calendrier des candidatures à consulter sur la plateforme Ecandidat pour chaque licence) :

Licence Chimie :
Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS + autres voies d'accès à :
72 places à Metz et 108 places à Nancy

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent impérativement valider les UE3 et Pharmacie de PASS pour pouvoir postuler en L2 Chimie.

Licence Droit :
Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
30 places à Metz, 40 places à Nancy et 10 places à Sarreguemines

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu les notes minimales de 12/20 en UE disciplinaire de Droit et 10/20 en PASS pour pouvoir postuler en L2 Droit. Un entretien supplémentaire est prévu pour la L2 Nancy.

Licence Economie :
Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
20 places à Metz et 40 places à Nancy

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu la note minimale de 12/20 en UE disciplinaire d'économie pour pouvoir postuler en L2 Economie. D'autre part lors de l'examen du dossier le classement priorisera les étudiants ayant suivi les options de SES et/ou de géopolitique et sciences politiques en terminale.

Licence Administration économique et sociale (AES) :
Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS + autres voies d'accès à :
250 places à Metz et 250 places à Nancy

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, devront déposer un dossier qui sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

CF du 18/01/2022

Licence Informatique :
Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
12 places à Metz et 12 places à Nancy

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu une moyenne générale minimale de 13/20 et une note minimale de 16/20 à l'UE disciplinaire d'Informatique pour pouvoir postuler en L2 Informatique.
Pour les autres candidats, ils devront déposer un dossier qui sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

Licence Mathématiques informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) :
Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
25 places LAS 2 (10 en MIAGE, 15 en SC)

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu une moyenne générale minimale de 13/20 et une note minimale de 16/20 à l'UE disciplinaire d'Informatique pour pouvoir postuler en L2 MIASHS. Pour les autres candidats, ils devront déposer un dossier qui sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

Licence Sciences pour la Santé :
Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS + autres voies d'accès à :
100 places en tout en L2 (dont au moins 50% issus de PASS et 50% issus de L1/redoublants/VAE/VAP)

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, devront déposer un dossier qui sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

Licence STAPS :
Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
10 places à Metz et 20 places à Nancy

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu une moyenne générale minimale de 14/20 et une note minimale de 14/20 à l'UE disciplinaire STAPS pour pouvoir postuler en L2 STAPS.

Licence Sciences de la Vie
Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS + autres voies d'accès à :
100 places à Metz et 250 places à Nancy
Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu une moyenne générale minimale de 13/20 pour pouvoir postuler en L2 SV.

Pour ces L2 et toutes autres L2 de l'Université de Lorraine non citées dans le présent document, un dossier de candidature complet devra être déposé via Ecandidat dans les délais indiqués sur la plateforme.

Le dépôt du dossier ne préjuge pas de l'admission en L2.

Aucun dossier ne sera traité en dehors de la procédure indiquée.